

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2020 à 20h30

Le treize octobre deux mil vingt, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune d'Arcambal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace culturel et de loisirs de la commune, sous la présidence de Monsieur Jérôme Dietsch, Maire.

Présents : Jérôme Dietsch, René Destrel, Corinne Dupin, François Alphonse, Florian Costes Deniau, Stéphanie Dalopt-Brunet, Frédérique Delcros, Vincent Estivals, Anne-Marie Faure, Bruno Faure, Julien Ibos, Alexandre Lecoustre, Marie-Rose Ortalo, Fabienne Sprangers, Catherine Wartel.

Secrétaire de séance : Catherine Wartel

I -) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2020

Après lecture et quelques modifications le Procès-verbal est approuvé
l'unanimité

II -) Délibérations

1) - Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'Assainissement Collectif pour l'année 2019

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE à l'unanimité** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE à l'unanimité** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE à l'unanimité** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE à l'unanimité** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

2) - Délibération du Conseil Municipal autorisant le mandatement des Créances éteintes

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'il a besoin de l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir mandater les créances éteintes que la perception nous a envoyées. Il s'agit de loyers de janvier à juin 2016, pour un montant de 4 520 €.

Le Conseil Municipal après délibération, décide **à l'unanimité** d'autoriser le Maire à mandater cette somme.

3) - Choix de la durée d'amortissement des subventions des travaux d'électrification ou sur l'éclairage public

Monsieur le maire explique que les sommes restant à la charge de la commune pour les travaux d'électrification ou sur l'éclairage public, sont considérées comme des subventions versées. Ces sommes là doivent être amorties. L'amortissement se fait sur une durée comprise entre 1 et 5 ans.

Le Conseil Municipal après délibération, décide **à l'unanimité** d'amortir ce type de subventions sur 3 ans.

4) - Décisions modificatives de Budget

A) – Créances éteintes

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, afin de pouvoir effectuer le traitement d'un effacement de dettes pour des loyers de janvier à juin 2016, pour un montant de 4 520 €, de prendre cette décision modificative. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
	6542			Créances éteintes	4 520 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022	OPFI	Dépenses imprévues	4 520 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'accepter la proposition.

B) – Ecritures comptables purge falaise Pasturat

Monsieur le Maire explique que les écritures qui ont été passées en investissement pour la purge de falaise à Pasturat sont inexactes.

En effet, nous ne pouvons passer en investissement cette opération, le bien s'y rattachant n'étant pas un bien communal. Il est donc nécessaire afin de pouvoir repasser les écritures s'y afférant de prendre cette décision modificative. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2020.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
	454101			Fournisseurs	+ 1 875 €
	454201			Fournisseur	- 1 875 €
	6228			Divers	2 955 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
	6411		Personnel titulaire	2 955 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'accepter la proposition.

La mairie ne fera pas l'achat des terrains concernés, en conséquence de quoi l'étude géologique qui doit être faite sera refacturée aux 2 propriétaires.

C) – Amortissement des subventions travaux d'électrification ou sur l'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite au vote de la durée d'amortissement des subventions versées pour travaux d'électrification ou sur l'éclairage public, il est donc nécessaire afin de pouvoir passer les écritures d'amortissement de prendre cette décision modificative. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2020.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
	6811	042	Dotation aux amortissements	4 702 €
	28041582	040	Amortissement	4 702 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023			Virement à la Section Investissemnt	-4 702 €
021			Virement de la Section Fonctionnemnt	-4 702 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'accepter la proposition.

D) - Détail du montant des subventions allouées aux différentes Associations

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'une somme de 12 000 € a été votée au titre des subventions versées par la Commune aux Associations, et qu'il convient de déterminer la somme allouée à chacune.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité d'octroyer la somme dont le détail suit :

• AAPPMA DE VERS	50 €
• ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	279 €
• ASSOCIATION PAYS D'ARCAMBAL	180 €
• CLUB DES AINES	279 €
• COMITE DES FÊTES	180 €
• COOP SCOLAIRE ST GERY	104 €
• COOP SCOLAIRE VERS	52 €
• COOP SCOLAIRE ARCAMBAL	3500 €
• FÊTE DU LIVRE ET DE L'IMAGE	900 €
• FNACA COMITE CANTON ST GERY	50 €
• FOOTBALL CLUB BEGOUX	585 €
• FOYER RURAL ARCAMBAL	1350 €
• GYM'NAZE	180 €
• GYM TONIC SECTION GV	180 €
• CULTURE EN QUERCY	150 €
• ESSENTIEL BIEN ÊTRE	180 €
• HAMEAUX ET VILLAGE D'ARCAMBAL	180 €
• OFFICE NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	90 €
• PREVENTION ROUTIERE	90 €
• SOCIETE DE CHASSE DIANE DU BOIS NOIR	279 €
• TENNIS CLUB ARCAMBAL	180 €
• VMEH	90 €
• A PETITS MOTS	100 €
• A BRAS CADABRA	100 €

Une commission va se mettre en place pour déterminer des critères d'attribution de subvention pour les années suivantes.

III -) Questions Diverses

- Etude de changement de logiciel à la mairie à la demande des secrétaires :
Actuellement système INDY coût :1509 euros /an
A l'étude : Logiciel Agedi coût : 2148 euros, formation comprise la 1ere année
puis 1350 euros /an. La question sera à reprendre lors du prochain conseil.
- Information donnée sur la réception d'une carte de remerciement (décès de Mme Terret).
- Prise de contact par M. Binon, une personne passionnée d'Héraldique qui propose ses services gratuitement pour élaborer un blason ciblé sur l'histoire et l'identité de la commune : accord de l'ensemble des conseillers sur le

principe mais le blason reste à définir.

- Echange autour de l'Application « panneau Pocket » pour diffusion d'informations municipales : Pas d'intérêt sur commune de si petite taille .
- Départ en retraite de Bernard le 30/11 qui occupe un poste à temps plein
J Dietsch propose la création d'un poste à mi-temps et d'engager des entreprises spécialisées pour des travaux spécifiques
Actuellement la mairie a reçu 3 candidatures spontanées
La mairie est dans l'obligation de passer 1 annonce.
Lors du prochain conseil il faudra voter pour la création de ce poste à mi-temps.
- Travaux des étages du restaurant : estimation réalisée à 1 million d'euros
Début de recherches de subventions et étude de faisabilité
Prochaine réunion de travail : lundi 19/11 à 19 H
- Enrochement de la place de Galessie : les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année
- Courrier d'1 habitant de Pasturat pour alerter sur la nécessité de démonter une ruine à Pasturat. Devis en cours
- Maintenance informatique du matériel Mairie, Florian doit se charger d'un devis pour un éventuel changement d'intervenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

EMARGEMENTS DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

Jérôme Dietsch		Bruno Faure	
François Alphonse		Anne-Marie Faure	
Stéphanie Brunet		Julien Ibos	
Florian Costes-Deniau		Alexandre Lecoustre	
Frédérique Delcros		Marie-Rose Ortalo	
René Destrel		Fabienne Sprangers	
Corinne Dupin		Catherine Wartel	
Vincent Estivals			